

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Fatih DEMIRAY

**Membres présents** : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir** : 11

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE  
Mme Jacqueline PALLUY pouvoir à M. Stéphane GENIN  
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

**Membre absent**: 1

Mme Anne-Lise LANSAQUE

**Délibération n°20250623DEL28**

**CULTURE**

## Avenant n° 1 au bail commercial avec la société ALTIPLANO EXPLOITATION pour l'exploitation d'un parc acrobatique en hauteur sur le site du Fort de Bron

**RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE**

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 20 juin 2023, la délibération n° 20230620DEL7 avait été adoptée afin de permettre la signature d'un bail commercial entre la Ville et la Société ALTIPLANO. L'objet du bail, signé le 15 septembre 2023, prévoit l'exploitation commerciale d'un parc acrobatique en hauteur sur le site du Fort de Bron, sur une partie de la parcelle cadastrée B 2758 sis chemin Vieux. Depuis la Société ALTIPLANO EXPLOITATION s'est substituée à la Société ALTIPLANO au travers d'un acte de substitution signé le 21 septembre 2023.

Aujourd'hui, au vu de la fréquentation croissante du site et afin d'assurer l'accueil optimal des pratiquants et de leurs accompagnants, la société ALTIPLANO EXPLOITATION a sollicité une modification de l'annexe 3 du ditbail pour agrandir le périmètre d'exploitation mis à leur disposition.

En contrepartie la Société ALTIPLANO EXPLOITATION s'est engagée à réaliser plusieurs travaux consistant en la mise en place d'un dispositif de « brise-vue » sur le grillage existant, la sécurisation du chemin inclus dans le nouveau périmètre et la mise en place d'une signalétique renforçant l'information et la sécurité des pratiquants.

Par ailleurs, la Société ALTIPLANO EXPLOITATION souhaite également disposer d'un local situé dans le Fort de Bron et aujourd'hui non utilisé par la Ville. Il s'agit d'une salle d'environ 15m<sup>2</sup> se trouvant dans le tunnel, dans la prolongation de l'extension. La Société ALTIPLANO EXPLOITATION utilisera cette salle comme stockage d'éléments de sécurité (harnais, mousquetons...) et une trousse de secours de proximité en cas d'incident ou d'accident.

Cette modification de l'annexe 3 (périmètre du bail) ainsi que la mise à disposition de la salle d'environ 15m<sup>2</sup> font l'objet d'un avenant au bail commercial.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail commercial entre la Ville et la Société ALTIPLANO EXPLOITATION ou tout autre document permettant la mise en œuvre de cet avenant.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 26/06/2025



ID : 069-216900290-20250624-20250623DEL28-DE